

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

En application de l'article R121-19 du code de l'environnement issu du décret n°2017-626 du 25 avril 2017

## Projet éolien des Combonnants Communes de Juillé et Lonnes (16230)

### 1. Objet de la concertation préalable du public

La société JP Énergie Environnement (JPee) dont le siège est situé 12 rue Martin Luther King à Saint Contest (14280) développe un projet de **4 éoliennes** d'une puissance unitaire comprise entre **2,4 MW et 3,6 MW** sur les communes de Juillé et Lonnes. La puissance totale du parc sera ainsi comprise entre **9,6 et 14,4 MW**.

Le développement de ce projet fait l'objet d'une concertation préalable à l'initiative de JPee.

### 2. Garant CNDP

La concertation préalable n'est pas placée sous l'égide d'un garant.

### 3. Durée de la concertation préalable

du 20 mai au 2 juin 2019

### 4. Modalités de la concertation préalable

Un dossier de présentation du projet sera disponible et téléchargeable à partir du 20 mai 2019 sur le site du projet :

**[www.combonnants-16.parc-eolien-jpee.fr](http://www.combonnants-16.parc-eolien-jpee.fr)**

Le public pourra déposer ses observations et soumettre ses propositions :

- par voie électronique directement sur le site internet visé ci-dessus ;
- par adresse mail à Emilie Fourgeaud, responsable du projet : **[emilie.fourgeaud@jpee.fr](mailto:emilie.fourgeaud@jpee.fr)** ;
- par voie postale à l'adresse suivante :

**JPee - Agence de Nantes  
18 bis avenue de la Vertonne  
44120 Vertou**

Le dossier de présentation du projet ainsi qu'un registre papier permettant de consigner les observations du public seront également disponibles dans les mairies de Juillé et Lonnes.

Dans un délai de trois mois après la fin de la concertation, un **bilan de la concertation** sera publié sur le site internet du projet, durant un mois. Il résumera la façon dont s'est déroulée la concertation préalable et établira la synthèse des observations et propositions du public.